

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C45

OPERATION " TERRAIN CHANE " - 16 LLS - COMMUNE DE SAINT-BENOIT - GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC - CONTRAT DE PRET N° 95509

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	3	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REIT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C45-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception par email : 06/06/2019

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



**OPERATION " TERRAIN CHANE " - 16 LLS - COMMUNE DE SAINT-
BENOIT - GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC -
CONTRAT DE PRET N° 95509**

Le Président informe que le montage financier des programmes de logements sociaux fait appel à des prêts (en général, prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations) accordés aux constructeurs de logements sociaux qui doivent être garantis avant déblocage.

Et que par délibération en date du 18 avril 2013, la compétence de la CIREST a été étendue aux garanties pour les emprunts en faveur des opérations de logements sociaux sur son territoire, et cela à hauteur de 15% maximum.

Contexte

La SEMAC projette la réalisation de l'opération TERRAIN CHANE, de 16 logements collectifs en Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Une décision de financement de l'Etat a été accordée à la SEMAC pour cette opération en date du 17 novembre 2015.

1. Localisation

L'opération « TERRAIN CHANE », est située Chemin Gazet – Petit Saint-Pierre sur la Commune de Saint-Benoit.

La parcelle d'une superficie globale de 7 166 m², concernée par l'opération plus globale de 32 logements (16 LLS collectifs et 16 PLS maisons de ville) est enregistrée au cadastre sous les références BBX 209, 1740, 1742, 528.

2. Formes et typologies d'habitat

L'opération présente les typologies suivantes :

2 T1
6 T2
5 T3
2 T4
1 T5

Soit un total de 16 LLS.

3. Montant total du projet :

Le Président informe qu'afin de financer cette opération, la SEMAC souhaite obtenir un prêt d'un montant total de **2 278 318** euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite par la même la garantie d'emprunt à hauteur de 15% de la CIREST pour le remboursement de cet emprunt.

4. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Considérant que la Commission Aménagement de l'Espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 7 mai 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'accorder la garantie de la CIREST à hauteur de 15% pour le remboursement du prêt du contrat n° 95509 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C45-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C46

**OPERATION " TERRAIN CHANE " - 16 PLS - COMMUNE DE SAINT-BENOIT - GARANTIES
D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC - CONTRAT DE PRET N° 95505**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	3	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C46-DE
Date de télétransmission 06/06/2019
Date de réception en préfecture 06/06/2019
Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**OPERATION " TERRAIN CHANE " - 16 PLS - COMMUNE DE SAINT-
BENOIT - GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC -
CONTRAT DE PRET N° 95505**

Le Président informe que le montage financier des programmes de logements sociaux fait appel à des prêts (en général, prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations) accordés aux constructeurs de logements sociaux qui doivent être garantis avant déblocage.

Et que par délibération en date du 18 avril 2013, la compétence de la CIREST a été étendue aux garanties pour les emprunts en faveur des opérations de logements sociaux sur son territoire, et cela à hauteur de 15% maximum.

Et que par délibération en date du 24 novembre 2016, dans le cadre du protocole d'accord 2017-2020 relatif à l'organisation des modalités de garantie des emprunts au logement social, pour les opérations programmées entre 2017 et 2020, la CIREST garantit à 100% les programmes en LLS et PLS.

Contexte

La SEMAC projette la réalisation de l'opération TERRAIN CHANE, de 16 logements en Prêt Locatif Social (PLS).

Une décision de financement de l'Etat a été accordée à la SEMAC pour cette opération en date du 14 janvier 2019.

1. Localisation

L'opération « TERRAIN CHANE », est située Chemin Gazet – Petit Saint-Pierre sur la Commune de Saint-Benoit.

La parcelle d'une superficie globale de 7 166 m², concernée par l'opération plus globale de 32 logements (16 LLS collectifs et 16 PLS maisons de ville) est enregistrée au cadastre sous les références BBX 209, 1740, 1742, 528.

2. Formes et typologies d'habitat

L'opération présente les typologies suivantes :

6 T3
8 T4
2 T5

Soit un total de 16 maisons de ville.

3. Montant total du projet :

Le Président informe qu'afin de financer cette opération, la SEMAC souhaite obtenir un prêt d'un montant total de **3 621 321** euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite par la même la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de la CIREST pour le remboursement de cet emprunt.

4.La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Considérant que la Commission Aménagement de l'Espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 7 mai 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'accorder la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt du contrat n° 95505 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**





EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C50

MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (S.I.L.) SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C50-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception par email : 06/06/2019
Pour le président et par délégué

Le Vice-Président
Henri CHANE TEF



**MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE
(S.I.L.) SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 29 mars 2018 (Affaire 2018-C050) relative à la mise en place de la signalisation d'information locale sur le territoire de la CIREST ;

Considérant que dans le cadre de l'implantation de la Signalisation d'Information Locale (S.I.L.), sur le réseau routier, la CIREST a souhaité engager en fin d'année 2018, une réflexion globale sur la signalisation afin de mettre en valeur ses différents atouts touristiques, patrimoniaux et culturels sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que pour l'uniformisation du territoire, plusieurs types d'équipements seront mis en place et seront utilisés à la fois pour les axes nationaux gérés par les services des routes de la Région Réunion, pour les axes gérés par le Conseil Départemental et pour la signalisation routière des communes, à savoir :

- **Les équipements de guidage :**
 - o les panneaux de signalisation directionnelle,
 - o les panneaux images,

Ces deux ensembles viennent en complément des équipements de jalonnement existants, et indiquent les grandes directions et les pôles majeurs du territoire.

- **la Signalisation d'Information Locale** indique les pôles de rayonnement plus locaux, guide l'utilisateur en déplacement et anime le territoire.

- **Les Relais d'Information Service (R.I.S.)** offrent une grande variété d'informations, tant sur les services et activités, que sur le réseau routier de la zone concernée. Ce mobilier permet de signaler tout ce qui ne peut l'être en jalonnement ou en S.I.L. Ils équiperont tous les sites touristiques majeurs et disposeront des nouvelles technologies (QR Codes, Hot Spot Wifi,...) permettant une mise à jour rapide et efficace des informations.

- **Les panneaux d'information** informent l'utilisateur au point d'aboutissement de l'itinéraire.

Considérant que l'ensemble des opérations relatives à la Signalisation d'Information Locale sont éligibles aux financements de la **fiche action 5.09 « Aménagement et équipements des sites touristiques publics »** du Programme Opérationnel Européen 2014-2020.

Le montant estimatif global de l'étude et des travaux s'élève à 1 342 900.00 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant	Financeurs	Montant
Frais d'étude	157 700€	Union Européenne 2014/2020 - (70 %)	940 030€
Travaux	1 185 200€	Contrepartie Nationale CPN - (5%)	67 145€
		CIREST - (25 %)	335 725€
Total HT	1 342 900€	Total H.T	1 342 900€
TVA (8.5%)	114 147€	TVA (8.5%)	114 147€
Total TTC	1 457 047€	Total TTC	1 457 047€

Les collectivités doivent dans ce domaine de la Signalisation d'Information mettre en œuvre des actions sur la base de la loi « Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 », complétée par le décret du 30 janvier 2012, qui a fait évoluer la réglementation sur la publicité, notamment en ce qui concerne les pré-enseignes dérogatoires.

Depuis juillet 2015, seuls les monuments historiques ouverts à la visite et les activités en relation avec la fabrication ou la vente des produits du terroir local peuvent bénéficier à titre dérogatoire d'un pré-enseigne. Certaines activités comme les garages, les stations-services, les restaurants, les structures d'hébergement n'en bénéficient plus. Pour flécher ces activités, la Signalisation d'Information Locale (S.I.L.) reste donc la seule alternative légale, que ce soit hors ou à l'intérieur des agglomérations.

Cette réflexion permettrait également de préserver les paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle, de plus apporter une réponse aux besoins des professionnels du tourisme en matière de signalisation routière, et enfin permettre à la population locale et aux touristiques circulant sur le réseau routier de l'Est d'accéder facilement aux activités et sites touristiques, exposées ci-après :

- Les hébergements (hôtels, chambres et tables d'hôtes...),
- Les restaurants du territoire (permanents, fermés et couverts),
- Les activités liées aux produits du terroir (vacoa, choucho, vanille...)
- Les sites majeurs (Bassin bleu, Cascade biberon, Anse des cascades, Cascade du Chien, cirque de Salazie, sucrerie de Bois Rouge...) et les autres activités (accrobranches, paint-ball, rafting...).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C50-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Une grande partie des opérations peut être réalisée dès l'année 2019, compte-tenu de l'avancement de la réflexion. Pour certaines d'entre elles, un délai plus long sera nécessaire au vue de la finesse des actions à engager.

La programmation et le budget prévisionnel proposés seront ainsi détaillés :

ANNEES	REALISATIONS	En %	Budget (€) - HT
2019	Etudes	80%	576 260€
	Guidage	50%	
	RIS	0%	
	Information	0%	
2020	Etudes	20%	766 640€
	Guidage	50%	
	RIS	100%	
	Information	100%	

Cette dépense fait l'objet d'une autorisation de programmes dont les crédits de paiement sont inscrits au budget 2019 au chapitre 20 compte 2031 « Frais d'études ». Cette autorisation fera l'objet d'un réajustement en prochaine décision modificative afin de tenir compte des prévisions actualisées de cette opération.

Considérant que la Commission du Développement Economique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 6 mai 2019, a émis **un avis favorable**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport et la mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL) sur le territoire de la CIREST,
- d'approuver le plan de financement éligible au titre de la fiche action 5.09 « Aménagement et équipements des sites touristiques publics » du Programme Opérationnel Européen 2014-2020,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER et des contreparties nationales,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C50-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C51

CONVENTION DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE PORTE DE PARC DE LA PLAINE DES PALMISTES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céline MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION EST A DÉLIBÉRÉ

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019_C51-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception en préfecture : 06/06/2019
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Henri CHANE TEF

**CONVENTION DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA
DEMARCHE PORTE DE PARC DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Vu le projet de territoire « Charte du Parc national », approuvé par décret du 21 janvier 2014 relative à l'identification des communes portes et chemins de découvertes du parc ;

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales et ses statuts qui stipulent que la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences définies, notamment en matière d'aménagements et équipements de tourisme d'intérêt communautaire ;

Vu le courrier en date du 27 février 2019 par lequel, la commune de la Plaine des Palmistes confie la gestion de la démarche porte de parc à la CIREST ;

Vu la convention de gestion de la mise en œuvre de la démarche porte de parc de la Plaine des Palmistes, entre la CIREST et la Commune ;

Considérant que la Commune de la Plaine des Palmistes a confié la gestion de la mise en œuvre de la démarche « Porte de parc » de son territoire à la CIREST ;

Considérant que la CIREST, dans le cadre de sa compétence tourisme, décide de mettre en place une convention de gestion avec la Ville de la Plaine des Palmistes pour une période de trois ans, dans le cadre de la gestion de cette démarche, pour une période de trois ans ;

La démarche « Porte de parc » a pour but de contribuer au développement économique des hauts et à la valorisation des patrimoines tout au long d'une itinérance à partir du littoral vers un ou des sites majeurs localisés au cœur du Parc National. Concrètement, le projet s'appuie sur un espace constitué d'un bourg à vocation touristique, situé sur (ou au départ) d'un itinéraire d'intérêt patrimonial (paysager, naturel, culturel) à découvrir, et menant vers un/des site(s) majeur(s) localisé(s) en cœur de parc national ou à proximité.

A l'échelle de l'île, la Communauté d'Agglomération de l'Est de la Réunion (CIREST) fait partie des intercommunalités qui possèdent sur leur territoire des communes « Portes et chemins de découvertes du parc », identifiés par le projet de territoire « Charte du Parc National », approuvé par le décret du 21 janvier 2014. Sur treize communes « Portes de parc » de la Réunion, la CIREST en dispose de trois : Salazie, Sainte-Rose et la Plaine des Palmistes.

La Plaine des Palmistes, commune des hauts de l'Est de l'île, est située au cœur du Parc national de la Réunion. Elle fait ainsi partie du patrimoine mondial de l'UNESCO qui reconnaît sa grande valeur patrimoniale. La commune est caractérisée par son histoire rurale et agricole, par son cadre de vie de « village à la campagne » entouré de remparts et ponctué de Pitons.

La commune de la Plaine des Palmistes avec le Parc national de la Réunion ont signé en décembre 2016, la convention d'application de la Charte du Parc, formalisant ainsi leur volonté de travailler conjointement à la mise en œuvre de la charte.

Plusieurs enjeux sont associés à la mise en œuvre de la démarche « Porte de parc », tant sur le plan de l'aménagement du territoire et de la sensibilisation que du développement économique et du développement durable. La gestion de la démarche porte de parc implique notamment, le recrutement au sein de la CIREST, d'un chargé de projet « Porte de parc » qui aura pour mission de :

- Coordonner et mettre en œuvre des projets relevant la porte de parc, par l'accompagnement des acteurs du territoire dans le champ du développement local ;

- Etre un appui technique, administratif et réglementaire auprès des acteurs publics et privés pour favoriser, organiser, accompagner des projets de développement en lien avec les thématiques du poste, dans la géographie de la « porte de Parc » ;

- Suivre des projets, études actions et interventions relatifs au territoire « porte de Parc » tant sur le plan financier que sur le plan technique ;

- Initier, animer les réunions techniques et organiser les visites de terrain nécessaires à la bonne exécution de ces missions ;

- Animer au sein des services intercommunaux et communaux la dynamique « porte de Parc » et veiller à la cohérence de la mise en œuvre des projets au niveau intercommunal et communal en prenant notamment en compte les actions identifiées dans la convention d'application de la charte du Parc National.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de présent rapport,
- de valider la convention de gestion de mise en œuvre de la démarche porte de parc conclue entre la Commune de la Plaine des Palmistes et la CIREST, pour une durée de trois ans,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C51-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C52

RECRUTEMENT DE CHEF DE PROJET PORTE DE PARC - PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

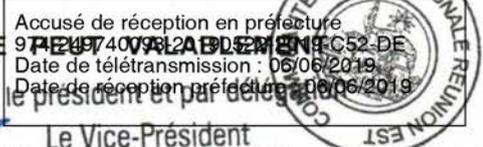
A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**



Pour le président et par délégation
Le Vice-Président
Henri CHANE TEF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2019
AFFAIRE 2019-C52

RECRUTEMENT DE CHEF DE PROJET PORTE DE PARC - PLAN DE FINANCEMENT

Vu le projet de territoire « Charte du Parc national », approuvé par décret du 21 janvier 2014 relative à l'identification des communes portes et chemins de découvertes du parc ;

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales et ses statuts qui stipulent que la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences définies, notamment en matière d'aménagements et équipements de tourisme d'intérêt communautaire ;

Vu la convention de gestion de la mise en œuvre de la démarche porte de parc de la Plaine des Palmistes, entre la CIREST et la Commune ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de la CIREST en date du 11 avril 2019 (Affaire 2019-B005), relative à la création de poste du chef de projet porte de parc ;

Considérant qu'à la demande de la Commune de la Plaine des Palmistes, en charge jusqu'à présent de la démarche « Porte de parc » de son territoire, la CIREST a décidé par convention de reprendre la gestion de cette mission, pour une période de trois ans ;

Considérant que la CIREST, à ce titre, décide se doter de moyens d'ingénierie internes nécessaire afin d'optimiser et coordonner la mobilisation des dispositifs d'aide publique 2014-2020 pour le territoire intercommunal (Mesure 7, type d'opération 7.5.4), « mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » ;

Le montant estimatif global sollicité pour la rémunération et les différents frais (déplacements, missions et formation) de chef du projet « Porte de parc » de la Plaine des Palmistes, **sur une période de trois ans, s'élève à 168 000.00€**. Le plan de financement prévisionnel est réparti de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C52-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

POSTES DE DEPENSES		FINANCEMENTS		
		Financeurs	Montant	Taux (%)
<u>Ingénierie interne</u>				
Rémunération (+ charges) du chargé de projet	144 000.00€	FEADER Programmation 2014/2020	119 280.00€	71
Frais de déplacement	15 000.00€	Contrepartie Nationale CPN	40 320.00€	24
Frais des missions	6 000.00€	CIREST	8 400.00€	5
Frais de formation	3 000.00€			
Total H.T	168 000.00€	Total H.T	168 000.00€	100

La démarche « Porte de parc » a pour but de contribuer au développement économique des hauts et à la valorisation des patrimoines tout au long d'une itinérance à partir du littoral vers un ou des sites majeurs localisés au cœur du Parc National. Concrètement, le projet s'appuie sur un espace constitué d'un bourg à vocation touristique, situé sur (ou au départ) d'un itinéraire d'intérêt patrimonial (paysager, naturel, culturel) à découvrir, et menant vers un/des site(s) majeur(s) localisé(s) en cœur de parc national ou à proximité.

A l'échelle de l'île, la Communauté d'Agglomération de l'Est de la Réunion (CIREST) fait partie des intercommunalités qui possèdent sur leur territoire des communes « Portes et chemins de découvertes du parc », identifiés par le projet de territoire « Charte du Parc National », approuvé par le décret du 21 janvier 2014. Sur treize communes « Portes de parc » de la Réunion, la CIREST en dispose de trois : Salazie, Sainte-Rose et la Plaine des Palmistes.

La Plaine des Palmistes, commune des hauts de l'Est de l'île, est située au cœur du Parc national de la Réunion. Elle fait ainsi partie du patrimoine mondial de l'UNESCO qui reconnaît sa grande valeur patrimoniale. La commune est caractérisée par son histoire rurale et agricole, par son cadre de vie de « village à la campagne » entouré de remparts et ponctué de Pitons.

Plusieurs enjeux sont associés à la mise en œuvre de la démarche « Porte de parc », tant sur le plan de l'aménagement du territoire et de la sensibilisation que du développement économique et du développement durable.

Aussi, la Commune de la Plaine des Palmistes avec le Parc national de la Réunion ont signé en décembre 2016, la convention d'application de la Charte du Parc, formalisant ainsi leur volonté de travailler conjointement à la mise en œuvre de la charte, en respectant les objectifs définis :

- Animer l'action relative à l'organisation de la Porte et chemins de découverte du Parc national à la Plaine des Palmistes et valoriser les ressources patrimoniales,

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C52-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

- Organiser l'offre de découverte en lien avec le Parc national et le bien inscrit à l'Unesco en vue de faire de la commune de la Plaine des Palmistes une destination touristique et un spot des sports de nature,

- Accompagner les acteurs économiques (habitants, entreprises, associations...) dans la mise en œuvre de projets relevant de la porte de parc,

- favoriser, organiser, accompagner des projets de développement dans la géographie des portes de parc, avec l'appui technique, administratif et réglementaire des acteurs publics et privés (collectivités, établissements publics, chambres consulaires, associations)

- Faire de la RN3 un axe de découverte touristique et patrimonial, tout en structurant les différents quartiers de la commune, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la Valorisation Ecotouristique (PIVE)

- Valoriser les productions locales et identitaires (encourager et accompagner des filières) et les faire connaître à la population et aux visiteurs,

- Améliorer la visibilité du pôle d'accueil touristique déjà constitué par la Maison du parc (Parc national et OTI Est) et le Domaine des Tourelles,

- Animer la dynamique « Porte de parc » et la veille de la cohérence de la mise en œuvre des projets au niveau intercommunal en prenant en compte les actions identifiées dans la convention de la Charte du Parc National.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver les termes de présent rapport,

- d'approuver le plan de financement ci-dessus, éligible à la fiche mesure 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEADER et les contreparties nationales,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190622-2019-C52-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019





EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C53

SOUTIEN FINANCIER A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE PORTEE PAR LA MAIRIE DE SAINT-BENOIT POUR 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C53-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception en Préfecture : 06/06/2019

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**SOUTIEN FINANCIER A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE
PORTEE PAR LA MAIRIE DE SAINT-BENOIT POUR 2019**

Vu l'article L.5216-5-VI du code général des Collectivités territoriales modifiées par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les orientations validées par le comité de pilotage 2019 du contrat de ville et actant la mise en œuvre de l'action CJS;

Vu le courrier de demande de la mairie de Saint-Benoit en date du 09 Avril 2019 ;

Considérant que la CIREST, dans le cadre de ses missions en matière de de politique de la ville et en matière d'insertion, a engagé une démarche en faveur du développement de l'entrepreneuriat sur son territoire via notamment les dispositifs que sont la Bourse à la Création d'Entreprise (BCE) ou encore le service d'Amorçage de Projet (SAP CitésLab).

Dans le même sens et en réponse à la problématique du chômage touchant 26% des 15-24 ans, la commune de Saint-Benoit a mené en 2017 ET EN 2018, en partenariat avec la Mission Locale de l'Est et la coopérative d'activité et d'emplois (Energies Alternatives) une expérimentation en mettant en place une Coopérative Jeunesse de Services (CJS).

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération qui vise à développer chez les jeunes leurs capacités et leur pouvoir d'agir dans le cadre de la création d'activité économique et d'économie solidaire en conférant aux jeunes créateurs un statut d'entrepreneur salarié (loi du 31 Juillet 2014) et la possibilité de développer leur activité de façon partagée et coopérative tout en bénéficiant d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, et d'un accompagnement personnalisé.

Considérant que ce test s'est avéré concluant, la commune de Saint-Benoit à reprogrammer cette action pour 2019 avec la volonté de consolider cet outil et d'élargir le partenariat, notamment auprès des acteurs signataires du contrat de ville.

Considérant que la CIREST est donc sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000€.
En annexe de ce rapport sont présentées la fiche action et le plan de financement associé.

Considérant que la commission du développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réuni le 06 Mai 2019 a émis un avis favorable ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le soutien financier de la CIREST à l'action CJS pour un montant de 11 000€ ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à représenter la CIREST au sein des instances de pilotage de la dite action ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C53-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C54

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS D'INITIATIVE REUNION
ENTREPRENDRE EN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C54-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception en mairie : 06/06/2019

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS
D'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE EN 2019**

Vu L'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu Le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le **16 Avril 2019**;

Vu Les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2019 de la CIREST ;

Considérant que INITIATIVE REUNION est une association de type loi 1901, créée en 1992, encourageant les porteurs de projets à mieux se préparer en le présentant à un comité composé de banquiers, chefs d'entreprises et professionnels de l'économie. Elle facilite l'accès au financement bancaire en attribuant au créateur, repreneur ou développeur un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, Le montant maximum est de 25 000 € pour les prêt d'honneur "création" et "croissance" et 40 000 € pour le prêt d'honneur reprise / transmission Elle contribue à pérenniser l'entreprise et ses emplois grâce à un suivi de l'activité et par la mise à disposition de bénévoles (parrainage) pour l'accompagner dans le développement de son entreprise et de lui permettre d'élargir son réseau de partenaires et de relations.

Considérant qu'INITIATIVE REUNION intervient en faveur des demandeurs d'emploi qui veulent créer une entreprise et fait partie du Réseau Point Chances.

Considérant qu'en 2018, elle a accompagné dans l'Est 84 porteurs de projet de création d'entreprise. Elle a présenté 8 projets en comité et a financé 8 projets pour un montant total de prêt d'honneur engagé de 104 500 € et 600 400 € de prêts bancaires associés. La microrégion Est a représenté 12 % de l'activité de la structure en 2018.

Considérant que depuis 2016 ce sont ainsi 48 emplois directs qui ont été créés ou maintenus par les entreprises aidées dont le taux de pérennité à 3 ans est de 95%.

Ce sont 32 entreprises financées dans l'Est sur la même période au travers de prêt création ou croissance.

La poursuite du partenariat en 2019 entre la CIREST et INITIATIVE REUNION contribuera à soutenir l'effort particulier de l'association sur l'accompagnement post-crédit, notamment en termes de parrainage (renforcé par une convention avec l'association ECTI, association comptabilisant une trentaine de bénévoles pour accompagner les chefs d'entreprises) et de communication, favorisant ainsi la pérennité des entreprises. Une permanence 2 à 3 jours par semaine sera tenue à Saint-André en plus des déplacements effectués directement chez le chef d'entreprise

L'objectif sera, par une présence accrue sur le terrain, de favoriser l'accès au crédit des candidats créateurs d'entreprise sur l'Est et d'accompagner ainsi les créateurs d'entreprise, en veillant à la pérennité des entreprises.

Considérant que la participation financière de la CIREST sollicitée par INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE est de 20 000 €, selon le plan de financement ci-dessous :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	958	Participation CIREST	20 000
Services Extérieurs	8 267	FSE	27 720
Autres services externes	9 843	Région	10 806
Impôts et taxes	293	Département	4 200
Charges de personnel	41 977		
Autre charge de gestion courante	1094		
Dotations aux amortissements	294		
COÛT TOTAL	62 726 €		62 726 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 janvier 2019.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C54-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

Considérant que la commission du développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réuni le 06 Mai 2019 a émis un avis favorable ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'accorder à Initiative Réunion Entreprendre une subvention de 20 000,00€,
- d'autoriser le Président à prélever les montants sur les lignes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C54-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C55

PARTICIPATION DE LA CIREST AU PROJET 2019 D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION « MOMON PAPA LELA »

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-055-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception en préfecture : 06/06/2019

Le Vice-Président

Henri CHANE TEF



**PARTICIPATION DE LA CIREST AU PROJET 2019 D'ATELIER
CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION « MOMON PAPA LELA »**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu Les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du budget 2019 de la CIREST,

Considérant les compétences de la CIREST en matière de Politiques de la ville et d'insertion des demandeurs d'emploi,

En complémentarité des moyens existants sur le territoire, la CIREST, qui porte le Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) de l'Est, dans le cadre de ses missions en matière de de politique de la ville et en matière d'insertion, a engagé une démarche en faveur du développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) sur le territoire.

Considérant aussi, parallèlement à l'appel à projet lancé annuellement, la CIREST à vocation à soutenir de façon ponctuelle et lorsqu'il existe une opportunité à agir, les projets d'atelier chantier d'insertion en dehors du périmètre de l'appel à projet.

Considérant que le projet de l'association « Momon Papa Lela » consiste à mettre en œuvre un jardin d'insertion autour de la culture du citron et du maraichage.

Les caractéristiques du projet :

- Lieu : un terrain de 3 ha sur la route de Salazie mis à disposition par la Mairie de Saint-André, propriétaire.
- 12 salariés en CDDI
- Agrément de la DIECCTE obtenu
- Formation Cléa et accompagnement réalisé par Synergie OI

Considérant que le soutien de la CIREST prendra la forme d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 30 000€ afin de permettre à l'association de financer notamment le résiduel de salaire.

Echéancier prévisionnel :

Le projet va durer 1 an à compter du mois de Mars 2019.

Coût de l'opération :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	42 000	Vente de produits	10 000
Services Extérieurs	6 000	Dieccte (accompagnement)	8 286.17
Autres services externes	62 000	Dieccte (formation)	48 000
Charges de personnel	200 236	ASP (cddi)	154 949.83
		Région	50 000
		Commune Saint- André	6 000
		Cirest	30 000
		Dons manuel- mécénat	3 000
COÛT TOTAL	310 236 €		310 236 €

Considérant que cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 011 et au chapitre 65 (subvention de fonctionnement).

Considérant enfin que la Commission du Développement Economique réunie le 06 Mai 2019, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le présent rapport ;
- d'autoriser le Président à prélever les montants sur les lignes correspondantes;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
074-249740093-20190522-2019-C55-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C56

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE SAP, LE PLIE ET/OU LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES (BCE) 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABAHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉLIBÉRÉ VALABLEMENT

DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522/2019-C56-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception municipale : 06/06/2019

Le Vice-Président

Monti CHANE TEF



**SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC
ACCOMPAGNE PAR LE SAP, LE PLIE ET/OU LA COUVEUSE
D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION
D'ENTREPRISES (BCE) 2019**

Vu L'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu Les crédits inscrits au 204 (*subvention d'investissement*) de la CIREST,

Considérant que le Conseil communautaire de la CIREST, par délibération en date du 14 Mars 2019, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

Considérant aussi que l'objectif est d'attribuer, au minimum, 30 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 2000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

Considérant que l'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 07 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 13 653.94 €.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

Considérant enfin que la commission du développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réuni le 06 Mai 2019 a émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du présent rapport ;
- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**


Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C56-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 MAI 2019

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2019-C57

AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST POUR 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie ;

Que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le 04 juin 2019

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16 mai 2019**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : 50

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Michel SAUTRON, Madame Josette VEE, Monsieur Mickaël BOYER, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Gilles JEANSON, Madame Céliane MATACOINE,

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Dalila SOABHADINE, Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Henri CHANE TEF, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Madame Karine ELISABETH,

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Michel VERGOZ, donné à Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, donné à Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Sophie ARZAL, donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Mario MOREAU, donné à Monsieur Mickaël BOYER,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Aurélie LAOUSSING, qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C57-DE
Date de télétransmission : 11/06/2019
Date de réception en préfecture : 11/06/2019

Le Vice-Président

**AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST POUR 2019**

Vu la délibération du 24 mars 2016 par laquelle le Conseil communautaire de la CIREST a validé les termes du contrat d'objectifs 2016-2020 entre la CIREST et l'OTI Est ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération en date du 14 mars 2019 (Affaire 2019-C028) relative à l'attribution de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est pour 2019 ;

Vu la convention d'attribution de subventions n°T-2019-01 entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est ;

Considérant que dans le cadre de l'attribution de subvention 2019 à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est, il est décidé de mettre en place un avenant n° 1 à cette convention, sans incidence financière ;

La convention de financement prévoit le versement de 3/12^{ème} de cette subvention au début de chaque trimestre. Le premier acompte de l'année versé à l'OTI Est, est calculé en fonction du budget prévisionnel de l'année précédente (3/12^e). Un ajustement est réalisé sur le 2^{ème} acompte de l'année en cours en fonction de la subvention nouvellement votée.

La convention initiale prévoit actuellement l'échéance du 30 avril N pour transmission des pièces comptables de l'année précédente. Cette échéance présente une contrainte forte pour l'EPIC, dont l'organe délibérant dispose jusqu'au 30 juin de l'année suivant l'exercice, au plus tard, pour arrêter les comptes, comme le prévoit l'article 1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Pour permettre à l'OTI Est de transmettre à la CIREST les documents nécessaires en fonction du calendrier budgétaire annuel (compte administratif, rapport d'activité, état de dépenses réalisées certifié), il est nécessaire de modifier les articles 4 et 6 de la convention initiale et prévoir une date limite de transmission des pièces comptables à la CIREST le 31 juillet de l'année suivante au plus tard.

Le réajustement du premier versement (calculé sur la subvention de l'année précédente) sera effectué lors du paiement du deuxième trimestre 2019.

Pour 2019, lors du vote du budget primitif de la CIREST du 14 mars, un montant de 960 000 euros a été accordé à l'OTI Est, soit :

- 900 000 euros en fonctionnement,
- 60 000 euros en investissement.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2019 de la CIREST au chapitre 65, article 657364 « subventions de fonctionnement aux autres organismes publics - Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial » et au chapitre 204, article 2041641 « subventions d'équipement versées aux organismes publics - Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial Biens mobiliers et études ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- de valider l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention 2019 entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 06 juin 2019**

**Pour le Président et par Délégation,
Le Premier Vice-président,
Henri CHANE TEF**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20190522-2019-C57-DE
Date de télétransmission : 11/06/2019
Date de réception préfecture : 11/06/2019